

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.09.2016

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal s'est réuni le vingt-trois septembre deux mil seize à vingt heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 7 Votants : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2016

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, GUINOT, PÉRINET, TREGIDGO
MM. CINIÉ, DUMAS, PÉRINET

Absences : Mme MICHEL ayant donné pouvoir au Maire, Mme SAUTEREAU, MM. CROISARD et DÉPEINT

Secrétaire de séance : Mme GUINOT

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

2° - Approbation de la prise de Compétences Facultatives des Statuts « contrôle de l'assainissement non collectif et création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) » par la Communauté de Communes de Haute-Charente

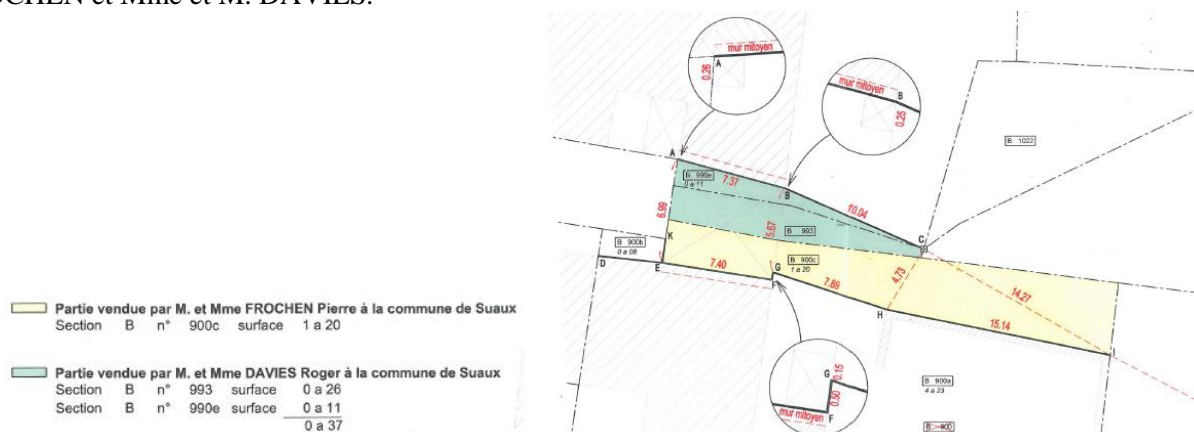
M. le Maire indique au Conseil que :

- ✚ dans le cadre de la loi NOTRE une mise en conformité des compétences et des statuts doivent être faits au plus tard le 31 décembre 2016 et afin de ne pas être tenu de prendre les compétences « eau » et « assainissement » dès 2017,
- ✚ le Conseil communautaire a délibéré le 27 juillet 2016 en approuvant cette modification des Statuts,
- ✚ les Conseils municipaux doivent se prononcer sur cette modification des statuts dans un délai de 3 mois.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'accepter que la compétence « contrôle de l'assainissement non collectif et création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) » soit ajoutée aux compétences facultatives des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Charente

3° - Achat par la Commune du Porche et de la voie communale d'accès à la Mairie

M. le Maire rappelle au Conseil que le Conseil avait délibéré favorablement le 27 mai 2016 pour préparer l'achat par la Commune de la partie de rue située entre le porche et la cour intérieure de la Mairie, qui ne font pas partie du domaine privé de la commune mais appartiennent aux 2 propriétaires riverains du porche M. FROCHEN et Mme et M. DAVIES.



Après bornage réalisé par le géomètre Christophe MENARD le 07 juin 2016, estimation du prix et accord des propriétaires, M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à conclure ces achats sous forme d'acte administratif aux conditions suivantes :

- ✚ DIT que la pose de cette plaque ainsi que l'entretien sont à la charge du destinataire de la dite plaque,
- ✚ ACCEPTE l'état et le plan joints à la présente délibération définissant les rues de la Commune
- ✚ ACCEPTE le système de numérotation retenu pour chaque bâtiment et les rues seront numérotées un côté pair, un côté impair ;
- ✚ PRECISE que les crédits nécessaires à cette dénomination seront inscrits au budget 2016 ;
- ✚ CHARGE M. le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage exhaustif des maisons (pour les lieux-dits, seuls des numéros seront attribués) et de le notifier auprès des propriétaires, des occupants et auprès des services concernés ;
- ✚ MANDATE M. le Maire pour les formalités à accomplir

5° - Participation à l'installation de balises J11

Suite à la demande parue dans le précédent bulletin municipal concernant l'installation de balises J11 en bordure de RN141 dans la traversée du Bourg, plusieurs habitants ont souhaité leur installation.

M. le Maire propose que la Commune achète ces balises normalisées, et les installe sur demande des riverains ; ces derniers participant à hauteur de 30 € à leur coût d'achat (ce qui représente un peu plus de la moitié du prix de la balise). Cette participation étant exigible une fois les bornes installées.

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, acceptent ces installations réalisées par la commune et de demander aux riverains demandeurs une participation de 30 € par balise installée.

6° - Questions et informations diverses

- a) M. le Maire présente au Conseil le compte administratif 2015 et le rapport sur le prix et la qualité de l'eau. Il précise que ce rapport est consultable au public au secrétariat.
- b) M. le Maire indique au Conseil que depuis le mois d'avril, il a demandé aux secrétaires de répertorier les habitants ayant utilisé les services de la Mairie ou de l'APC les samedis matins et il apparait, qu'en dehors des rendez-vous avec M. le Maire, en moyenne 1 seule personne ne se présente par samedi matin et la plupart n'ont pas d'activité en semaine. Or les samedis matin, les administrations et la plupart des entreprises sont fermées, ainsi que la trésorerie et le logiciel de comptabilité ce qui limite énormément l'efficacité du travail de secrétariat. Après avis du Conseil, M. le Maire décide donc, à compter du 1^{er} octobre, de supprimer l'ouverture systématique des samedis matins mis en place en 2009. Certains samedis matins seront exceptionnellement ouverts pour raisons de service et pas nécessairement planifiés. La secrétaire assurant le samedi matin réalisera ses activités le mercredi matin, ce qui fera que nos 2 secrétaires travailleront ainsi ensemble les mardis et les mercredis matins.
- c) La cloche de l'église sera déposée le vendredi 30 septembre par l'entreprise BODET qui l'emportera dans leurs ateliers pour la réparer pendant que le beffroi sera remplacé. L'accès à la Mairie sera interdit à tout véhicule entre 10h et 12h.
- d) M. le Maire rappelle qu'il est possible à tous d'adhérer en Mairie aux associations Grain de Sable (2 €/an : déviation RN141) ou Charente Limousine Environnement (3 €/an : éoliennes).
- e) M. le Maire rappelle les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques) :
 - CCP : Pas de date fixée (visite de villages en juin tous les 2 ans : juin 2018)
 - CCID : Pas de date fixée (prévue en avril 2017)
 - CBAO : Pas de date fixée
 - BCA + VSE : Pas de date fixée
 - CCFA : Pas de date fixée
- f) Points majeurs des réunions communales :
 - Aucun
- g) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
 - Aucun
- h) Calendrier des événements publics à venir :
 - Cérémonie du 11 novembre 1918 : vendredi 11 novembre à 10h30 à la Mairie
 - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 22 novembre matin
- i) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
 - Aucun

La séance est levée à 22h15 et la prochaine séance est prévue le vendredi 02 décembre 2016 à 20h30.